



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ordre professionnel

Question écrite n° 98045

Texte de la question

M. Yvan Lachaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la revendication récurrente des infirmières et infirmiers d'un organe régulateur de leur profession ainsi qu'il en existe pour d'autres professionnels de la santé. Ce corps professionnel souhaite être auteur et acteur des décisions le concernant en matière de politique de santé, y compris au niveau décisionnel, organisationnel et relationnel au sein des institutions hospitalières. L'exercice infirmier va bien au-delà d'une éventuelle structure paramédicale. Il a un rôle propre dans un champ indépendant, et on ne peut parler de santé publique sans le personnel infirmier. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui faire connaître sa position et l'état d'avancement de ce dossier.

Texte de la réponse

Le ministre de la santé et des solidarités est favorable de longue date à la création d'un ordre professionnel des infirmiers. À cet égard, il a confié à monsieur Édouard Couty, ancien directeur de la direction des hôpitaux, une mission sur ce thème, qui a permis de consulter et d'entendre l'ensemble des organisations professionnelles concernées. Il se félicite de l'adoption de la proposition de loi portant création d'un ordre national des infirmiers, adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale le 13 juin 2006. Ce texte est actuellement soumis à l'examen du Sénat.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98045

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juin 2006, page 6752

Réponse publiée le : 3 octobre 2006, page 10414